

LA LETTRE MALGANAISE

JANVIER – FEVRIER 2022

LE MOT DU MAIRE



Cher.e.s Malganais.e.s,

En ces temps de COVID, il a été décidé, au niveau préfectoral, d'annuler toutes cérémonies des vœux. C'est donc par l'entremise de notre bulletin municipal que je vous souhaite le meilleur pour l'année 2022. Que vous trouviez la force d'entreprendre et de vous réaliser dans vos projets, qu'ensemble, nous construisions des solidarités nouvelles et multiformes pour agrandir nos existences et permettre à tous de bénéficier de nouveaux services.

Ce temps des vœux est aussi pour moi l'occasion de remercier toute l'équipe municipale et plus particulièrement nos adjoints, Thierry Guerro, Didier Ory, Claudie Degraeve-Bellis qui ne comptent pas leur temps et qui mettent toutes leurs compétences au service de la commune. Je veux aussi remercier les commissions Jeunesse et Communication pour leur travail qui a permis la mise en œuvre du bulletin que vous tenez entre vos mains, la création de l'association « Les p'tits malganais » et, bientôt, un site internet communal toiletté. Et chacun des élus pour leur contribution à la bonne marche de la commune.

Je profite également de ces vœux pour remercier nos agents dont l'investissement est indispensable au bon fonctionnement des services communaux et à la réalisation de nos divers projets.

Et, enfin, je souhaite une année riche en événements aux présidents de nos associations qui ont besoin, plus encore qu'à l'habitude, de votre soutien en cette période compliquée.

Nous avons, pendant l'année écoulée, initié diverses démarches et nous vous avons sollicités pour les mener à bien. Vous êtes nombreux à avoir répondu présent et je tiens à vous dire combien votre soutien est précieux. En cette année qui vient, nous continuerons sur la même dynamique. De nombreux chantiers nous attendent qui ne pourront être menés à bien qu'avec le concours du plus grand nombre.

Et pour que notre village vive et se transforme, pour qu'il nous rassemble et nous ressemble, nous avons répondu à l'appel à projets du Conseil Départemental « Revitalisation des centres bourgs ». Dans ce cadre, nous avons eu la chance d'être choisis comme village support pour la mise en place d'un service nouveau que le Département voudrait proposer aux communes rurales. À ce titre, un certain nombre d'entre vous seront sollicités par M. Thierry ROBIN, agent départemental, dans le cadre de sa formation à l'université de Rennes, pour réfléchir au devenir de notre village. Il interrogera chacun sur ce qu'il lui semble important de faire à Saint-Maugan, sur ce qui doit être développé.

Nous pouvons également compter sur quatre jeunes gens, dont deux ont déjà emménagé chez nous, et qui dans le cadre du projet de tiers-lieu ont répondu à l'appel à projets « Économie Sociale et Solidaire » du Département.

Nous nous donnons ainsi les moyens de dynamiser notre bourg et comptons sur vous tous pour en définir les fins et les mettre en œuvre.

En vous souhaitant une très belle année 2022,

Etienne BONNIN



Cette petite mésange malganaise vous souhaite une

Bonne année !

► A LA UNE

- **Projet ombrières photovoltaïques : c'est oui !**
- **La bibliothèque devient municipale début janvier**
- **Premier moment solidaire au tiers-lieu**
- **Saint-Maugan à l'horizon 2030 ?**
- **L'actualité des associations**

Assemblée générale du Comité des fêtes

Vendredi 14/01/22 à 20h00
Salle multifonctions

Collecte de papier organisée par l'APEM

Du 21 au 23/01/22
Place des Tilleuls

Assemblée générale de l'Association Trait d'Union

Samedi 29/01/22 à 15h00
Salle de la cantine



Mairie de Saint-Maugan

@ saint-maugan.fr ☎ 02 99 09 99 25

✉ mairie.saint-maugan@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 17h

PROJET OMBRIÈRES : C'EST OUI !

En novembre dernier, les Malganaï ont participé en nombre à la consultation sur le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques près de la salle multifonctions. Résultat : sur 109 bulletins, 92 pour et 17 contre.

A l'ordre du jour du prochain conseil municipal : la définition du cahier des charges et la publicité du projet.

SAINT-MAUGAN À L'HORIZON 2030 ?

La commune engage, en 2022, une démarche participative pour réfléchir au devenir de Saint-Maugan. Et nous souhaitons prendre le temps de la réflexion, ouvrir la discussion au plus grand nombre, imaginer avec les habitants le développement de la commune et les aménagements à prévoir dans les années à venir.

Pour ce faire, différentes formes de participation vont être organisées au premier semestre afin de vous impliquer au projet, de vous donner la parole, de recueillir vos avis. Pour mener à bien le projet, M. Robin, agent départemental, contactera des Malganaï pour leur proposer de partager, en petits groupes dans un premier temps, leurs réflexions sur le devenir du village. Aussi, ne soyez pas surpris par son coup de téléphone.

La bibliothèque devient municipale début janvier

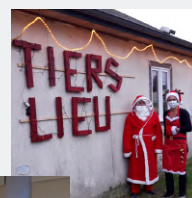
Afin de développer l'offre de lecture et l'accès au multimédia via le projet de mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire de la Communauté de communes, le conseil municipal a décidé après délibération de municipaliser la bibliothèque de Saint-Maugan à compter du 1er janvier 2022. Une adhésion unique et un tarif unique seront mis en place au sein du réseau des bibliothèques et médiathèques de la Com'Com St-Méen Montauban.

PREMIER MOMENT SOLIDAIRE AU TIERS-LIEU

Le 29 décembre, un moment de convivialité et de solidarité a été organisé pour les fêtes de fin d'année au tiers-lieu expérimental en centre bourg.

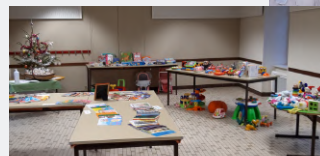
L'espace de dons aménagé dans la salle de la cantine a permis d'exposer les nombreux jouets et livres collectés les deux semaines précédentes auprès des familles malganaïses. L'objectif était de pouvoir donner une seconde vie à des objets en bon état dont on ne se sert plus tout en faisant le bonheur d'autres enfants.

Les visiteurs ont pu également obtenir des informations pour mieux comprendre l'intérêt et les objectifs d'un espace collaboratif tel que le tiers-lieu à Saint-Maugan.



Le Père Noël est même passé distribuer des cadeaux aux enfants !

Jouets et livres à profusion, merci à tous les donateurs !



(Les dons qui n'ont pas trouvé preneur seront distribués à une association caritative).

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves Malganaï (APEM)

Présidents : Jean-Christophe CHASSAGNE (06.80.47.33.68) et Pascal GICQUEL (06.83.78.35.35)

L'APEM organise une **collecte de papier** du 21 au 23 Janvier 2022.

Le but est de récupérer un maximum de papier qui est revendu pour recyclage. Les bénéfices permettent de participer au financement des activités et sorties organisées par l'école de Saint-Maugan.

La benne à papiers sera à disposition place des Tilleuls (en face de l'église) à Saint-Maugan :

- Vendredi 21 janvier de 16h30 à 18h.
- Samedi 22 janvier de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.
- Dimanche 23 janvier de 10h à 12h.

Si vous ne pouvez pas venir sur ces créneaux horaires, vous pouvez nous contacter au 06.83.78.35.35.



Trait d'Union

Président : Jean-Claude LEFEUVRE
Tél. : 02.99.09.99.30
Mail : lefeuvre.jeanclaudio@wanadoo.fr



L'association Trait d'Union participe à la mise en valeur du patrimoine de Saint-Maugan, mais contribue également à rapprocher les différentes générations et accueillir les nouveaux habitants grâce à un esprit d'entraide.

L'association organise son **Assemblée générale, samedi 29 Janvier 2022** à 15 h à la salle de la cantine.

Venez nombreux avec vos souhaits pour 2022 .

Comité des Fêtes

Présidente : Manuela TRAMAILLE
Tél. : 06.25.76.61.39



Notre but est d'animer la commune afin que chacun puisse se retrouver du plus jeune au plus âgé.

Pour rappel, nous organisons :

- les animations du week-end de Pâques
- une randonnée en juin

Notre **Assemblée générale** aura lieu **vendredi 14 janvier 2022** à 20 h à la salle multifonctions.

Une partie du bureau se renouvelle : de nouvelles personnes seraient les bienvenues, membres ou bénévoles, afin d'apporter un souffle nouveau et de pouvoir continuer à organiser des manifestations.

Nous avons besoin de nouvelles idées. Nous vous attendons nombreux afin que chacun puisse s'exprimer !

Club des Gens Heureux

Contact : René VIGNAIS au 06.15.95.19.72

Un repas de fin d'année a eu lieu le samedi 18 décembre "Chez Martine".



ACTION SOCIALE

CCAS : DISTRIBUTION DE PANIERS GARNIS AUX AINÉS

Cette année encore le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser le repas du CCAS. Le 18 décembre, les membres du CCAS et du conseil municipal ont donc eu le plaisir de distribuer des paniers garnis à tous les aînés âgés de 70 ans et plus. Nous espérons que les bénéficiaires auront apprécié cette attention particulière.

LE COIN DES MALGANAIS

Belle parure d'automne pour ce sous-bois en bordure du nouveau chemin de randonnée aménagé autour de Saint-Maugan ...



Si, comme Alain Roumy, vous aimez partager des images de vos promenades, ou si vous recherchez ou souhaitez proposer un service aux Malganais, contactez-nous !

Pour une parution dans la prochaine lettre de mars, merci de nous transmettre vos photos ou annonces avant le 15 février à l'adresse mail : communication@saint-maugan.fr

ENVIRONNEMENT

AUGMENTATION DE L'AIDE A LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : UN GESTE DE LA COM'COM POUR PRESERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

La Communauté de communes a mis en place un Programme local de l'habitat pour la période 2017-2022, qui comprend plusieurs aides favorisant la rénovation de logements. Le programme prévoit notamment une aide à la mise aux normes des installations d'assainissement des logements de particuliers non raccordés à l'assainissement collectif, que le Conseil communautaire a souhaité renforcer.

A partir du 1er janvier 2022, l'aide correspondra à 30% (20 % auparavant) du montant des travaux, plafonnée à 2400 € (1600 € auparavant) par logement. Les conditions de ressources des ménages ont été également réévaluées pour faciliter l'accession à cette aide. Renseignements auprès de Marie-Aude Massicot, chargée de mission habitat à la Com'Com, au 02 99 06 54 92.

Vous souhaitez partager une expérience, des idées, des informations, trucs et astuces concernant la protection de l'environnement ? N'hésitez-pas à nous contacter par mail : communication@saint-maugan.fr ou directement à la mairie.

LOISIRS & CULTURE

Le coup de coeur de la bibliothèque

"Les enfants sont rois"

de Delphine de Vigan



Mélanie Claux, fan de télé-réalité dans sa jeunesse (Loft ...), décide de mener le jeu à son tour une fois devenue maman.

Nous sommes en 2019, et elle poste des vidéos de ses jeunes enfants sur Instagram, Facebook, etc ... Elle crée sa propre chaîne YouTube, et ils obtiennent un succès fou, avec des millions d'abonnés ... Les voici influenceurs.

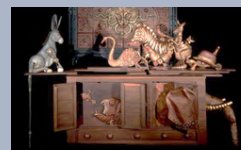
Mais un jour, sa petite fille Kimmy est enlevée ... Clara Roussel, une policière discrète, se charge de l'enquête. Ces deux femmes si différentes vont se rencontrer... Et l'histoire va se poursuivre jusqu'en 2030.

Si vous surfez sur Internet, utilisez les réseaux sociaux ou que vos enfants le font, et même si vous ne le faites pas mais vous intéressez à l'évolution de la société, lisez ce roman qui va vous questionner et sans doute aussi vous inquiéter.

Un livre très actuel.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Le 15 novembre, l'équipe enseignante a eu le plaisir d'offrir à tous les élèves le spectacle "Animalium", de la compagnie "La malle Théâtre", qui s'est déroulé à la salle multifonctions. Elle remercie la mairie pour le financement de ce spectacle et son aide dans sa mise en place.



Classe de maternelle : séance "bébés lecteurs" à la bibliothèque, une fois par mois.

Les CP-CE bénéficient également de "l'heure du conte" une fois par mois.

La classe de CM1-CM2 a elle aussi participé à divers projets :

- suivi de la transat Jacques Vabre en novembre
- participation au "Prix de l'écoute" (écoute de 4 podcasts la semaine du 6 décembre + vote pour son préféré)
- intervention le 13 décembre de l'association "La feuille d'érable" sur le thème des énergies.

Le 17 décembre : goûter offert par la mairie et ouverture des cadeaux offerts par le Père Noël de l'école.



INFORMATIONS DIVERSES

2022 : Année électorale

L'**élection présidentielle** se tiendra les **10 et 24 avril 2022** et l'**élection législative** les **12 et 19 juin 2022**.

Les personnes non inscrites sur la liste électorale de leur commune de domicile peuvent procéder à leur **inscription** :

- pour voter à l'**élection présidentielle**, jusqu'au 02 mars 2022 si inscription par télé-procédure et jusqu'au 04 mars 2022 si inscription auprès de la mairie.

- pour voter à l'**élection législative**, jusqu'au 04 mai 2022 si inscription par télé-procédure et jusqu'au 06 mai 2022 si inscription auprès de la mairie.

Pour vous inscrire, deux solutions : - soit en ligne sur service-public.fr

- soit par courrier en envoyant à la Mairie le formulaire d'inscription et les pièces justificatives.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans, justifiant de la nationalité française
- Pour les citoyens européens : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou abonnement internet (attention, les factures de téléphone portable ne sont pas recevables).

Si vous n'êtes pas disponible pour voter, pas de souci, il suffit de s'organiser en amont et la **procuration** pourra pallier votre absence. Depuis avril 2021, vous avez la possibilité d'établir une procuration depuis votre ordinateur ou smartphone via une télé-procédure (www.maprocuration.gouv.fr), cela vous permet de préparer votre venue au commissariat de police ou tribunal judiciaire pour l'enregistrement définitif. Il reste aussi possible de remplir une procuration papier au commissariat.

Attention nouveautés en 2022 : pour établir une procuration, il faudra connaître votre « numéro national d'électeur » ainsi que celui de la personne qui votera pour vous. Ce numéro figure sur la carte électorale. En outre le mandataire pourra être choisi en dehors des électeurs de la commune.

Portail urbanisme

Professionnels et particuliers : depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer en ligne vos demandes d'autorisation ou de déclaration liées au droit des sols. Exemples : permis de construire (PC), déclaration préalable de travaux (DP), certificats d'urbanisme (CU), déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Voici l'adresse du nouveau portail : <https://gnau.megalis.bretagne.bzh/pb/gnau/>

Vous n'avez pas accès ou n'êtes pas à l'aise avec le numérique ? Vous être libre de déposer votre dossier en mairie sous format papier.

Recensement Service National

Rappel : Tout-e jeune Français-e dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué-e à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il-elle reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). Rendez-vous en mairie ou en ligne (service-public.fr). Se munir de sa carte nationale d'identité et du livret de famille de ses parents. La démarche est faite par le-la jeune mais s'il-elle est mineur-e, il-elle peut se faire représenter par un de ses parents.

Numéros utiles :

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

N° international d'urgence : 112

N° international d'urgence sms fax : 114

Enedis (urgence) : 09 726 750 35

Véolia eau : 09 69 32 35 29